

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DELIBERATION

N° 02

Séance du 28/01/2017

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 38

Présents : 16

Nombre de suffrages : 21

Date de convocation
20/01/2017

Date d'affichage
28/01/2017

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

L'an 2017, le 28 janvier 2017 à 10h00, l'Assemblée Délibérante de la COMMUNAUTE DE COMMUNE DU CENTRE-OUEST, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ANTOYISSA Zaïnoudine.

Etaient présents :

M. ABDOU Mikidachi, Mme ABDOU COLO Nassuhati, M. AHMED-COMBO Ali, M. ANTOYISSA Zaïnoudine, M. ATTOUMANI Issoufi, Mme BAMANA Anchya, M. HAMADA Dahalane Patrick, M. HAMIDOU Mouhamadi Ali, M. HAROUNA Zaidani, M. IBRAHIMA SAID Maanrifa, M. MADI Saïdi, Mme MAHADI Salima, M. MAHAMOUD Hadhurina Soufiani, M. MATTOIR Abdullah, M. MROIVILI Mouhamadi Moindjié, M. YOUSOUFOU Soulaïmana

Procuration(s) :

M. HAROUNA Attoumani donne pouvoir à M. AHMED-COMBO Ali, Mme DOUKAINI Kamaria donne pouvoir à M. HAMADA Dahalane Patrick, Mme MADI ASSANI Binti donne pouvoir à M. MADI Saïdi, M. ANTOINE Ibrahim Salim donne pouvoir à M. HAROUNA Zaidani, Mme AHMED Aïda donne pouvoir à Mme BAMANA Anchya

Etai(ent) absent(s) :

M. ABDALLAH Saïd, Mme ABDOU-MADI Sandati, Mme AHMED Fatima, Mme ALI Fatima, M. ALI-MALLOU ASSANI Assani, Mme BACAR Inhati Solihi, Mme CHANFI Dahabia, M. HAIDAR Mohamed El-Amine, M. KAMARDINE Mansour, Mme MADI MARI Moissoukari, Mme MAHAMOUDOU Laouia, Mme MASSIALA Sadanati, M. MIKIDADI Madihali, Mme MROIVILI Amina Moilim, Mme MVOULANA Chakila Laila, M. SAID Mohamed, Mme SAINDOU Dhoirifia

Etai(ent) excusé(s) :

Mme AHMED Aïda, M. ANTOINE Ibrahim Salim, Mme DOUKAINI Kamaria, M. HAROUNA Attoumani, Mme MADI ASSANI Binti

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. MADI Saïdi



Objet : Portage du projet de construction d'une cuisine centrale intercommunale

Considérant que la construction d'une cuisine centrale intercommunale permettra aux élèves des écoles maternelles et élémentaires des cinq communes membres de bénéficier des repas chauds équilibrés répondant aux normes sanitaires ;

Considérant que la réalisation d'une cuisine centrale intercommunale est conditionnée par la construction des réfectoires dans les communes membres ;

Considérant que la programmation pluriannuelle des besoins des réfectoires dans les communes est désormais connue ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

1. approuve l'idée de construire cet équipement,
2. autoriser monsieur le président à lancer la procédure de recherche de financement et si, le financement est obtenu, de lancer la consultation des entreprises (maîtrise d'œuvre, assistance à maîtrise d'ouvrage, architecte, diverses études, travaux, etc.), la recherche du site d'implantation
3. et à signer tout acte relatif aux différents marchés afférents au projet.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à TSINGONI, le 28/01/2017
Le Président, **M. ANTOYISSA Zaïnoudine**

